

MAIRIE

de



THIVERVAL-GRIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze février à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Nadine GOHARD.

Étaient présents : Nadine GOHARD, Daniel BOSSE, Didier BRILLANT, Michel BUXERAUD, Hélène CÔME, Marie GARCIA, Sylvain JOUMIER, Sandrine JOURNE (arrivée à 19h25), Claire LANDRY, Laurent MEULENYSER (arrivé à 19h15), Bertrand VACHETTE et Laurence VAUVERT.

Sophie KERVERN a donné pouvoir à Sylvain JOUMIER (arrivée à 19h20) et Catherine LANEN à Nadine GOHARD.

Étaient absents : Jérôme CAPPELLO

Secrétaire de séance : Laurence VAUVERT

Madame le maire ouvre la séance à 19h00 constatant que le quorum est atteint.

Elle annonce le retrait du point 6 qui sera représenté au prochain conseil et demande l'inscription d'un point supplémentaire, pour répondre à une demande de la trésorerie de Rambouillet.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2021

le compte rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2021 est adopté,
à l'unanimité des votants. (12 voix)

2. Tarif de la location « anniversaire enfants » de la salle de Folleville (point ajouté)

Madame le maire explique qu'à la demande de notre nouvelle trésorerie de Rambouillet, il convient de déterminer par délibération le tarif pratiqué pour les locations de la salle de Folleville, pour les anniversaires des enfants de la commune.

Le tarif est fixé à 50€ pour une après-midi.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,
adopte cette délibération. (12 voix)

3. Convention de recouvrement avec la TP de Rambouillet

Madame Marie GARCIA explique qu'il s'agit d'autoriser Mme le maire à signer une convention avec la Trésorerie de Rambouillet (SGC) à laquelle la commune est rattachée depuis le 1^{er} janvier 2022, en vue de recouvrer les recettes impayées de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,
adopte cette délibération. (12 voix)

4. Convention avec la commune de Beynes pour le service de portage de repas pendant les vacances scolaires

Madame Laurence VAUVERT explique qu'il s'agit d'autoriser Mme le maire à signer une convention avec la commune de Beynes pour le service de portage de repas pendant les vacances scolaires.

Notre prestataire ne livrant pas pendant les périodes de vacances scolaires, nous avons trouvé un accord avec la commune de Beynes dont le point de livraison se situe au Val des 4 Pignons.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,
adopte cette délibération. (12 voix)

5. Convention avec l'association REAGIR

Madame le maire explique qu'il s'agit d'adopter une délibération pour l'autoriser à signer une convention avec l'association REAGIR, association d'insertion agissant sur le territoire, qui propose la mise à disposition de personnels de remplacement de courte durée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, adopte cette délibération. (12 voix)

6. Pré-financement du droit de préemption SAFER des parcelles B0060, B0144 et B0145

Monsieur Daniel BOSSE explique avoir fait appel à la SAFER par le biais de sa convention : « Veille et intervention foncières – Gestion des droits de préemption – Vigifoncier », dans le cadre d'une demande de préemption de 3 parcelles sises Lieu-Dit la Champagne pouilleuse, cadastrées Section B, n° 60, 144 et 145, pour une surface totale de 2 hectares.

Cette préemption a pour but de préserver les intérêts de la commune en garantissant le maintien de la vocation agricole et naturelle de cette zone pendant 20 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, adopte cette délibération. (12 voix)

7. Orientations budgétaires 2022

Madame Marie GARCIA et M. Daniel BOSSE présentent et commentent les investissements prévus dans le cadre du futur budget primitif 2022.

Le Conseil Municipal acte de la présentation des orientations budgétaires 2022 de la section d'investissement.

Une réflexion sur l'éclairage public la nuit est à mener, tant en termes d'économie que d'écologie.

INFORMATIONS DU MAIRE :

Madame le maire souhaite faire un point de situation au sujet de l'enquête publique actuellement en cours pour la modification des limites communales de Beynes et Thiverval-Grignon, dans le cadre du projet de reconstruction du collège de Beynes.

Elle rappelle que ce sujet a fait l'objet d'une délibération en juillet 2021, préalable à l'enquête publique.

Au vu des remarques de certains habitants consignées sur le registre de l'enquête publique, il lui est apparu souhaitable que chacun puisse s'exprimer, en connaissance du dossier, mis à disposition de tous, à la Mairie, mais également sur le site internet de la commune.

Elle précise avoir récemment assisté à une réunion en visioconférence avec le Département et avoir découvert à cette occasion qu'une autre solution, entièrement sur le territoire de Beynes, était également envisageable.

La préservation des terres agricoles étant une préoccupation assumée de la Municipalité (la préemption soumise au vote aujourd'hui, en est un exemple), si les conditions ne sont pas satisfaites pour permettre à notre agriculteur de poursuivre son activité, nous ne validerons pas ce projet d'implantation du nouveau collège.

19h15 : Arrivée de M. Laurent MEULENYSER

19h20 : Arrivée de Mme Sophie KERVERN

19h25 : Arrivée de Mme Sandrine JOURNÉ

TOUR DE TABLE :

Monsieur Michel BUXERAUD demande où en est le dossier DICRIM (dossier d'information sur les risques industriels majeurs) sur lequel une commission devait travailler

Madame le maire répond que ce dossier a été différé en raison de nombreuses priorités mais qu'il va falloir s'y repencher.

Madame Laurence VAUVERT demande s'il est possible d'installer une lumière bleue au passage piétons sur la RD 119, au rond-point de la ferme, direction Thiverval.

Madame le maire répond qu'elle va contacter le département qui est en charge de la RD119.

Madame Hélène CÔME demande des nouvelles du projet immobilier sur le Bel-Air.

Madame le maire répond que le permis de construire est accordé.

Mme CÔME souhaite remercier les étudiants de l'AgroParisTech pour le ramassage des déchets qu'ils ont effectué sur la route des 2 plateaux.

Monsieur Bertrand VACHETTE fait remarquer que les coupures d'électricité ont cessé.

Madame le maire répond qu'effectivement, la commune a subi des microcoupures électriques de fin janvier à mi-février.

Elle est intervenue auprès d'ENEDIS qui a identifié un transformateur défaillant et a pu rétablir le service normal.

Mme le maire clôture la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h13.